



Assemblée générale du samedi 23 novembre 2019

Adresse : Allée du Stade 3 – 5100 Jambes

L'assemblée générale débute à 09h00

Composition de l'Assemblée Générale

Sont présents pour le Conseil d'Administration :

Mesdames Isabelle **DEL RUE**, Marie-Thérèse **JOLIET** et Claire **PORPHYRE**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **DEL CHEF** (*Président*), Michel **COLLARD** (*Trésorier général*), Salvatore **FARAONE**, Patrick **FLAMENT**, Alain **GEURTEN**, José **NIVARLET** (*vice-président*), Bernard **SCHERPEREEL** (*Secrétaire général*).

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Bruxelles-Brabant wallon (6 représentants/6)

Messieurs Jean-Louis **Degreef** (avec procuration de Claude Dujardin), Patrick **Gillard**, Yves **Lamy**, Laurent **Monsieur** (avec procuration de Michel Loozen), Fabien **Muylaert** et Yves **Van Wallendael**.

Hainaut (8 représentants/8)

Madame Catherine **Grégoire**, Messieurs Fabrice **Appels**, Robert **Appels**, André **Dupont**, Michel **Fohal**, Jacques **Lécrivain**, Pascal **Lecomte** et Jean-Marie **Raquez**.

Liège (9 représentants/9)

Madame Chantal **Gerardy** (avec procuration de Richard Brouckmans), Messieurs Paul **Bayard**, Jean-Marie **Bellefroid**, Marcel **Dardinne**, Claude **Germay**, Alain **Grignet**, Michel **Halin**, Jean-Pierre **Lerousseaux** et Gilles **Rigotti**.

Luxembourg (3 représentant/3)

Messieurs Paul **Groos**, Philippe **Leonard** et André **Samu**.

Namur (4 représentants/4)

Messieurs Philippe **Aigret**, Pascal **Henry** (avec procuration de Mme Catherine Nicolas), Pascal **Herquin** et Gérard **Trausch**.

Le président ouvre la séance et remercie les membres de l'AWBB qui lui font l'honneur d'assister à l'assemblée générale :

CORBISER	MARTINE	SECRETAIRE CP LIEGE
LEBRUN	BEATRICE	CP LIEGE
NICOLAS	CATHERINE	CP NAMUR
HANCOTTE	ANDRE	PROCUREUR REGIONAL
PERINI	GREGORY	PROCUREUR REGIONAL
LAUWERYS	JOSE	PRESIDENT CP NAMUR
NOTELAERS	CHRISTOPHE	PRESIDENT CP HAINAUT
LOZE	EMILE	PRESIDENT CJ BRUXELLES BRABANT WALLON
RIGA	BENJAMIN	PRESIDENT CP LIEGE
DE SMET	ALBERT	SECRETAIRE CJ HAINAUT
BUCHET	ALAIN	CJR
THOMAS	PIERRE	CP HAINAUT
ROWIER	FABIAN	CP LIEGE
HENQUET	GUY	CP NAMUR
MESPOUILLE	JEAN-PIERRE	DEPARTEMENT CHAMPIONNAT BB
DUPONT	JACQUES	CLUB BC OURSONS SAINT-GHISLAIN

Homage aux défunts

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, le secrétaire général cite la liste des personnes disparues depuis la dernière assemblée générale :

- Monsieur Jacky **MEEUS**, figure emblématique du basket-ball carolo, aussi bien chez les valides que pour le basket en chaise. Membre du comité, du conseil d'administration et vice-secrétaire de l'Olympic Mont-sur-Marchienne.
- Monsieur Armand **BERTRAND**, fondateur et ancien secrétaire du BC Avenas.
- Monsieur Dirk **VAN LOOCKE**, secrétaire du club Wanty Gent Hawks et ancien secrétaire général de la FRBB .
- Monsieur Pierre **LECHIEN** ancien joueur de la JS Frameries, papa de: Véronique LECHIEN, arbitre BBW, Olivier LECHIEN, affilié à Jodoigne, Philippe LECHIEN, ancien arbitre et ancien joueur et grand-père de Xavier DE GREEF, arbitre et joueur à Grégoire LECHIEN, joueur à Jodoigne et Mathilde LECHIEN, joueuse à
- Le papa et beau-père de Mr Christian **RENARD**, arbitre provincial et grands-pères-d'Alexandre Renard, joueur au RBC Montagnard
- Monsieur Daniel **HANOTIAUX**, ancien arbitre et ~~actuellement~~ parlementaire du Hainaut.

- Monsieur Paul **DELAITE**, ancien président du Basket Brainois 1990 et papa de Mr Olivier DELAITE, arbitre provincial et coach au BC Silly
- Monsieur Cosimo **GIACOVELLI**. Il était membre du BC Maccabi Charleroi, ancien membre signataire du BC Ransart New et papa de Michael GIACOVELLI, coach minibasket au BC Ecaussinnes
- Monsieur Benoît **HOUBION**, coach au Royal Basket Club Herbuchenne Dinant et ancien trésorier du même club
- Monsieur Paul **LEMAIRE**, frère de Emile LEMAIRE, membre de la Commission technique Jeunes de Namur
- Monsieur Marcel **DUJEUX**, papa de Francis DUJEUX, secrétaire du BC Braibant
- Madame Sylviane **CHARLIER**, maman de Mr. Denis GUYAUX, membre du comité du BC Maccabi Charleroi et tante de Mme Karin DELPIRE, Présidente du Rapido BCTL.
- Monsieur Louis **GAYET**, ancien Vice-Président du Royal Ans BC.
- Madame Danielle **DEVOS**, épouse de Léon SCHINS, ancien trésorier du CP Liège.
- Monsieur Jean **LEMAIRE**, ancien président du club de ABC Beyne.
- Le papa de David **PETERMANS**, coach de la CTJ Liège
- Madame Jacqueline **PIRSON**, ancienne secrétaire du club Amay Basket Féminin
- Monsieur Alfred **TROMME**, trésorier honoraire du RBC Awans

Préambule

Jean-Pierre Delchef (président) : Mesdames et Messieurs, je tenais tout d’abord à vous remercier de votre présence qui nous permettra de travailler utilement à l’avenir de notre fédération et ce, en trois points :

1. Le budget
2. La réforme des jeunes qui fera l’objet d’un débat
3. L’engagement du conseil d’administration de pouvoir tenir comptes des leçons de la saison dernière, concernant les éléments repris et commentés lors de la saison de juin.

1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Jean-Pierre Delchef (président) : 30 parlementaires sur 30 sont présents ou valablement représentés. La majorité simple est donc de 16/30 voix et la majorité des 2/3, de 20 voix.

2. Présentation du Budget de l’année civile 2020

Jean-Pierre Delchef (président) : je vais donner la parole à notre trésorier général.

Michel Collard (trésorier général) : les prévisions budgétaires, ce sont un peu les bons vœux du trésorier général pour l’année qui va venir. Nous avons eu des impondérables durant deux ans : la conclusion du

dossier BMC et l'année passée, le dossier APE. J'espère que cette année, tout va se dérouler normalement. Le budget 2020 présente une continuité avec le budget 2019 avec quelques ajustements en charges et produits.

Les deux points majeurs qu'il a fallu intégrer dans ce budget sont :

1. Les conséquences du dossier APE :

Budgétairement, le CDA a dû prendre des mesures d'économies budgétaires à la fois dans les charges liées aux activités de l'Association et dans le personnel affecté à la Direction technique.

Ce dossier risque d'impacter encore la vie de l'Association dans le futur mais nous espérons qu'une solution globale ou partielle intervienne suite aux contacts politiques avec la nouvelle Ministre des Sports. Les prochains mois pourraient être déterminants. Mais le CDA s'en est tenu à la réalité actuelle pour l'établissement des charges de personnel

2. La nécessité de prévoir un investissement en matière de développement informatique :

Le besoin d'un développement informatique de l'outil et l'extension à d'autres applications, exprimés aussi bien par les utilisateurs que par la commission informatique, a retenu l'attention du CDA qui a décidé d'affecter un montant provisionnel à cet effet. Certes, ce montant est modeste mais les circonstances ne permettent pas mieux pour le moment. Néanmoins, cette intention budgétaire est à souligner comme un premier pas dans le développement de notre outil informatique au service de l'Association et de ses utilisateurs

Charges 2020 : 2.707.250,00 €

Stabilité dans les charges des départements avec quelques ajustements par les responsables ;
Stabilité dans les subsides forfaitaires aux BNT lions, Cats et jeunes;
Impact du dossier APE sur les charges de la Direction Technique;

Produits 2020 : 2.709.797,00 €

Selon le principe de maximiser les charges et minimiser les produits, le CDA a procédé à certains ajustements dans les produits 1050, ventes, Direction technique.

Pour ce qui concerne les subsides, la bonne santé du basket national, principalement féminin, permet d'entrevoir des suppléments budgétaires mais c'est surtout la fin de la saga FRBB et la création de la nouvelle fédération, Basketball Belgium, qui enfin débloque les montants consignés depuis deux ans à la FIBA

Perspectives non budgétées :

Le CDA n'a pas souhaité inscrire au budget 2020 le produit de la vente des anciens locaux fédéraux. En effet, si cette vente est conclue; la mission des liquidateurs est achevée mais in fine, ce sera l'assemblée générale de la F.R.B.B. qui aura pour ultime mission de solder définitivement les comptes et décider de l'affectation du solde. Quelle sera la décision ?

Je remercie tous les membres du CdA, la Direction Technique et en particulier, le président pour l'aide précieuse accordée dans les délais pour l'établissement du budget. Je remercie également Walid pour l'aide dans l'élaboration du budget.

Je remercie la commission financière pour les questions, remarques et avis. Même après avoir retourné les chiffres et les tableaux dans tous les sens pendant des heures et des jours, un œil nouveau est toujours utile pour découvrir ce qui a été oublié ou mal imputé.

J'ai répondu avec précision, honnêteté et force détails à toutes les questions des membres de la commission financière mais si vous avez encore l'une ou l'autre question sur le budget, je suis à votre disposition, ainsi que le président pour les questions dépassant la gestion simple de l'Association.

Jean-Pierre Delchef (président) : merci Michel . En l'absence excusée du président de la commission financière, le rapport sera lu par le secrétaire.

3. Rapport de la Commission Financière

Philippe Aigret (Namur) :

*« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil d'administration,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires, Mesdames, Messieurs,*

A la réception du budget, nous avons fait une première analyse. Le Trésorier Général a tout de suite effectué la correction de quelques remarques et ajouté l'onglet 5000-5700.

Tous les parlementaires ont reçu par courrier la convocation à l'AG avec le budget modifié.

La commission financière a été heureusement surprise de recevoir par ce courrier des tableaux pour différentes modalités. Celui sur le financement des équipes nationales (copier/coller de la VBL) nous interpelle quelque peu, car les références de compte ne sont pas les nôtres et reflète le réalisé (pour l'AWBB) à une certaine date dépassée. Dans les autres tableaux, nous ne comprenons pas comment des tableaux EXCELL présentent des anomalies si ce n'est qu'avec des corrections manuelles. En ce qui concerne le tableau sur le financement du centre de formation, ce budget (avec quelques anomalies EXCELL) qui correspond plus ou moins aux comptes 5000-5007 n'explique pas les objectifs du CRF, ce qui avait été demandé.

A l'analyse proprement dite, on nous propose un budget en boni de 2.547 €. Il est évident qu'un budget est une estimation. Cette dernière peut être différente d'une personne à l'autre en se basant sur des éléments connus lors de sa rédaction.

La première réaction de tout le monde c'est qu'on ne voit pas la perte des subsides APE. Avec nos 27 questions, nous avons attiré l'attention sur ce point. La réponse du bureau du CA est que le produit des points APE se chiffrait à quelques 90.000,-€ et que cette perte est compensée par le non remplacement de 2 membres de la DT et l'abandon de certains projets. Nous avons finalement reçu un document de travail qui explique ce chiffre.

Nous répétons les propos de notre rapport de l'année dernière à savoir que nous comprenons fort bien les remarques de certains parlementaires qui ne sont pas comptables mais qui doivent voter un budget. (Notamment de Liège)

L'incompréhension vient du fait de changement de philosophie par rapport à l'année dernière. En effet, on constate que les frais sont budgétés plus analytiquement. On voit d'ailleurs dans le budget 2020 des postes "non budgété" parce qu'ils sont présentés dans d'autres comptes. C'est surtout vrai pour les comptes de charges administratives de la DT qui sont maintenant dans les comptes 5000-5700 mais qui ne sont pas ventilés. Sur le fond, cela semble correct mais sur la forme cela reste à désirer. On pensait vraiment qu'on essayait de noyer le poisson. Or en analysant en profondeur, on se rend compte que cela tient la route. Nous demandons instamment à notre autorité de tutelle d'expliquer et de documenter plus simplement les postes et de ne plus changer chaque année la philosophie générale.

Nous avons reçu des réponses pertinentes et bien documentées à toutes nos questions de la part du rédacteur principal du budget, Michel COLLARD que nous remercions une fois de plus.

Nous pensons avoir bien analysé ce que l'on nous a présenté.

La commission financière fait remarquer qu'elle sert de parapluie ou de couverture au CA car de toute façon que ce soit le budget ou le bilan, ils doivent être votés car pour l'un ce sont les employés qui doivent être payés et pour l'autre c'est pour recevoir des subsides.

En conclusion, on peut dire que le budget 2020 malgré tous les défauts de présentation est correct.

C'est dire que notre CF vous invite à approuver ce budget 2020. En vous remerciant, »

4. Approbation du budget de l'année civile 2020

Jean-Pierre Delchef (président) : merci Philippe. Comme Michel le proposait, nous sommes à votre disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Michel Halin (Liège) : Monsieur le Président, Monsieur le Trésorier Général, Mesdames Messieurs les membres du conseil d'administration, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs.

Un budget se devrait d'être, à mon avis, plus que la projection d'une part de ce que nous pourrions dépenser et d'autre part de ce que nous pourrions engager comme recettes, mais bien le reflet d'une vision, le reflet des ambitions de notre fédération, ambitions quant à des résultats, à une politique de moyens et d'actions à mettre en œuvre, des investissements, des assainissements, des amortissements (encore jamais vus). Or, force est de constater que depuis de nombreuses années et malgré les recommandations de la commission financière, nous nous sentons assommés par des colonnes de chiffres fournis sans explications, chiffres qui sont ventilés de manières différentes à chaque exercice, ce qui ne facilite en aucune manière la comparaison.

Nous perdons énormément d'énergie à essayer de comprendre, nous ne sommes pas tous comptables, faut-il de nouveau le préciser ?

« posez des questions, nous y répondrons ! » 27 pour cet exercice ! Perte de temps pour tout le monde, une simple explication des différents postes et mouvements ferait gagner en efficacité.

Malgré la bonne volonté évidente et remarquable de notre Trésorier Général, il reste à mon sens trop d'incertitudes et de zones d'ombre. A entendre le rapport de la Commission Financière, je relève des termes comme « copie/coller de la BVL, anomalies Excel, objectifs du CRF non définis, incompréhension, changement de philosophie, comptes de charges non ventilés, la Commission Financière sert de parapluie au conseil d'administration ».

Si je veux bien entendre que le budget ne serait pas contraignant, ce qui ne l'autorise en aucune manière à être présenté de manière floue, il est cependant la base et des actions et du bilan. Il me semble donc hasardeux d'engager notre province dans cette voie.

Je propose donc que nous ne votions pas ce budget, cependant, dans un souci de transparence, d'équité et de démocratie, j'invite les parlementaires liégeois à voter en leur âme et conscience.

Cette démarche, croyez le bien, se veut totalement positive et je remercie encore Michel Collard et la Commission Financière pour leur travail. Je propose en corollaire que les commission législative et financière se rencontrent aux fins d'adapter les statuts à cette situation. Cependant, je reste persuadé que si nous ne martelons pas notre désir de changement, il ne nous faudra attendre que l'AG de juin pour être de nouveau confronté aux mêmes problèmes récurrents et devoir, une fois de plus perdre notre temps et notre énergie.

Jean-Pierre Delchef (président) : s'il y a d'autres questions, vous pouvez les poser, nous répondrons à l'ensemble ensuite.

Gérard Trausch (Namur) : je vais être bref : je voulais demander une précision concernant le poste 7395 mais Michel vient d'évoquer une partie de la réponse. Les 131.000 euros de subside FIBA. J'entends que ce subside FIBA a été consigné, pourquoi ? Je souhaiterais également des précisions par rapport à ce montant

de 131.000 euros, sera-t-il vraiment libéré en 2020 ? Je lis dans les documents quelque chose qui m'interroge aussi : si ces 131.000 euros vont être versés en 2019, pourquoi cela apparaît dans le budget 2020 ?

Pascal Henry (Namur) : concernant les relations avec Basketball Belgium, le conseil d'administration de Basketball Belgium a été mis en place il y a un an. Un accord a été acté dans la réunion de Basketball Belgium du 11 mars 2019, qui prévoyait un nouveau système de comptabilité pour le 15 septembre, cela n'a pas été fait. Dans le budget AWBB, il n'y a rien dans le cadre de la décision prise par Basketball Belgium, rien en accord avec la décision prise.

Jean-Pierre Delchef (président) : je vais répondre aux dernières questions posées d'abord. La comptabilité commune au niveau de la FRBB, dans laquelle BVL et AWBB versaient les montants votés par les assemblées générales respectives, c'est ce qui avait été négocié après deux conseil d'administration, composés de BVL et AWBB, chacune ayant trois représentants. Ce point n'est pas encore finalisé. J'ai profité du week-end dernier pour poser la question à BVL, ils m'ont répondu que leurs réflexions n'avaient pas encore abouti.

Un élément est venu perturber la réflexion : l'organisation de l'OQT à Oostende. Ce projet nous a été présenté par le manager des Belgian Cats le 30/10/19.

Le projet sera totalement pris en charge par des produits extérieurs aux deux fédérations. Ce sera écrit dans une convention. L'AWBB n'y mettra aucun euro, l'ambition est identique du côté de la BVL. La FIBA souhaitait des garanties, données par BVL. L'AWBB et Basketball Belgium n'ont donné aucune garantie.

Les administrateurs de Basketball Belgium ne souhaitaient pas débiter leur nouvelle vie par cette dépense.

En conclusion, la comptabilité conjointe n'y est pas. S'il y a une parité de la part des deux fédérations, Sport Vlaanderen apporte une contribution non négligeable. Séduits par les possibilités de qualification pour les Jeux Olympiques, Sport Vlaanderen a accepté de financer partiellement l'OQT à concurrence de 350.000 euros. Le système francophone ne fonctionne pas de la même manière. Si notre Equipe Nationale a pu se préparer aux Championnats d'Europe et Championnats du Monde, c'est principalement grâce à ces aides hors fédération. Notre contribution est de loin inférieure à celle de la BVL et Sport Vlaanderen. Pas plus tard que lundi, on va relancer la discussion. Notre ambition de créer une comptabilité nationale mais elle ne sera peut-être pas effective puisque du côté flamand, on est réticent à mettre les subsides reçus de Sport Vlaanderen dans une caisse commune, ce que je peux comprendre

En réponse à Gérard Trausch : nous avons eu un problème à la FIBA, à savoir que la mise en liquidation de la FRBB revenait à dire qu'il n'y avait plus de structure belge reconnue par la FIBA. Comment accepter la participation des Belgian Cats à la Coupe du Monde alors qu'il n'y a plus de structure ? On a été à Genève leur expliquer et ils nous ont accordé une période transitoire. Financièrement, FIBA Europe avait décidé de ne pas verser quoi que soit à la FRBB, mise en liquidation, histoire d'éviter que l'argent ne serve à autre chose. On y avait droit mais l'argent a été consigné. Fin de l'année 2019, on va recevoir le solde tel que Michel l'a détaillé.

Michel Collard (trésorier général) : durant les deux années sans fédération nationale, les montants de subsides pour BNT Jeunes ont été cosignés. Au bilan 2018, on avait mis le montant de 131.000 euros dans les produits à recevoir. La différence sera reportée au bilan, qui seront des produits à reporter.

Gérard Trausch (Namur) : on est bien dans un système FIBA, ce montant sera versé à l'AWBB ou à Basketball Belgium ?

Michel Collard (trésorier général) : nous gérons les équipes garçons et équipes filles sont gérées par BVL donc chaque fédération reçoit sa part.

Gérard Trausch (Namur) : mais nous allons bien recevoir 131.000 euros ?

Michel Collard (trésorier général) : oui, ces 131.000 euros représentent 50 % du solde à recevoir.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je comprends que le montant va être versé à Basketball Belgium mais comment peut-on l'inscrire en produits chez nous à l'AWBB ?

Michel Collard (trésorier général) : ils font le versement à l'AWBB pour garçons et à la BVI pour filles

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : concernant les licences non payées à la Fiba quel est le montant ?

Jean-Pierre Delchef (président) : il s'agit de 250 euros par licence, refacturés aux clubs. Et pour Prombas, on va procéder à la liquidation. Il n'y a plus d'activité Prombas depuis le 01.01.19. La liquidation judiciaire de Prombas doit être validée par le tribunal.

En réponse à Michel Halin : à titre préalable, je peux entendre les remarques génériques formulées tant dans le rapport de la Commission Financière que dans l'intervention de Mr Halin. L'ambition est à titre principal de répondre aux interrogations vis-à-vis de l'ADEPS. On a présenté notre budget, cela a été refusé. L'ADEPS ne peut accepter que chaque fédération présente ses comptes de manière différente. L'année passée, j'avais dit qu'il y aurait deux présentations : une pour l'ADEPS, une pour vous.

On ne l'a pas fait car nous avons récemment appris que l'ADEPS planche sur un nouveau modèle de comptabilité pour les fédérations sportives reconnues. L'ADEPS veut une simplification et un nouveau modèle comptable. On est freiné dans notre volonté de changer les choses, sans savoir ce que l'ADEPS veut faire. On va y arriver mais quand ?

Je rejoins une des propositions faites, c'est de voir ensemble ce qu'on peut envisager comme modèle sur base du document ADEPS mais qui puisse vous aider à prendre des décisions. L'engagement est là.

Vous connaissez les ambitions de l'AWBB : arbitrage, championnat, coupes... vous avez constaté qu'il n'y a pas d'évolution substantielle en la matière. Ce qui vous interpelle, ce sont les projets de haut niveau, pris en compte par l'ADEPS et financé en grosse partie. On reçoit les subsides au prorata des joueurs francophones dans les équipes nationales.

Vous voulez connaître les ambitions du centre de formation, Raphaël Obsomer, le directeur technique vous présentera cet après-midi, comme l'année dernière, les résultats du Plan Programme : ce qu'on a fait avec les subsides reçus et dans un second temps la présentation du volet 2020. Nous sommes considérés comme de bons élèves au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout est dans les documents mais je comprends la difficulté de traduire des chiffres.

Concernant le « copié collé » de la BVL, OK, c'est dommage mais ça prouve que les chiffres sont identiques. L'erreur dans le fichier Excel, Michel l'a reconnu, ça arrive à tout un chacun, on va essayer d'avoir un contrôle plus strict.

L'ambition était que la Commission Financière ait une première réunion avant la publication et l'envoi du budget au parlementaires afin d'éviter des erreurs. Si on avait pu respecter ce timing, on aurait certainement pu éviter un certain nombre de questions. On va devoir revoir les paramètres de travail et avoir des échanges plus réguliers comme il faut au niveau de la Commission Financière.

A propos des budgets des équipes nationales, il y a plus de moyens du côté néerlandophone. Dans les rapports d'activité de juin prochain, il y aura trois parties : rapport de la saison écoulée, prévisions, et un coté budgétaire.

Michel Halin (Liège) : merci pour vos réponses. Je regrette quand même que la situation perdure depuis des années et j'entends bien que vous devez composer avec les instances subsidiaires mais à notre niveau, nous avons des questions de nos clubs et il est difficile d'y répondre. 27 questions cette année, 27 questions de trop et perte de temps. Nous avons reçu le budget le 11 novembre et nous devons le voter 12 jours après. Cela laisse peu de temps pour examiner, poser les questions, recevoir les réponses. Cela fait des années que c'est la même chose.

Jean-Pierre Delchef (président) : je tiens à rappeler que budget a été publié dans la news du 8 novembre. On peut revoir le timing mais alors il faut que chacun y mette du sien. En octobre, nous avons principalement été occupés avec la réforme des jeunes : 10 réunions sur le mois.

Michel Collard (trésorier général) : j'entends bien l'intervention de Liège et la liberté laissée à chacun de voter ou non. Mais quels sont les centres de coût que vous n'approuvez pas ?

Michel Halin (Liège) : encore une fois, je te remercie pour le travail effectué. Mais il ne s'agit pas tant du fond mais de la forme. Les termes utilisés par la Commission Financière relèvent toute une série de choses qui pourraient être améliorables. Je n'ai jamais dit que le budget n'était pas correct mais il y a des problèmes sur la forme et trop peu de temps pour l'analyser. Cela fait des années que la Commission Financière fait des recommandations. J'entends bien vos obligations. Mon intervention se veut positive pour plus de clarté.

Michel Collard (trésorier général) : en tant que trésorier, si tu admettes que mes chiffres sont corrects, mon travail est terminé.

Gérard Trausch (Namur) : dernier commentaire rapide. J'anticipe : au point 11 de l'ordre du jour, il n'y a plus d'expertise au niveau comptable, on a un expert-comptable, quelles sont ses responsabilités ? Il faudrait peut-être revoir la communication entre le Trésorier Général, les vérificateurs aux comptes et l'expert-comptable ? Mieux appréhender la chose, il y a sans doute une réflexion à avoir de part et d'autre

Jean-Pierre Delchef (président) : nos projets sont prêts. Il faut que l'on trouve le moment de pouvoir débattre avec vous. On va peut-être faire l'inverse, on va se réunir, et vous pouvez nous dire quelle serait la présentation idéale selon vous. Les propositions sont faites, elles sont là.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : Est-il bien confirmé que dans le budget le financement des équipes nationales de jeunes est plafonné à 20 % du montant des licences collectives.

Michel Collard (trésorier général) : oui, c'était bien ce plafond de 20 %

Votes :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	3	3	4	24
<i>Contre</i>	0	0	6	0	0	6
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	OUI

5. Approbation des interprétations données par la Commission Législative

néant

6. Admission, démission et radiation des clubs et des membres

Jean-Pierre Delchef (président) : il faudra débattre afin de savoir si ce sont des points qu'il faut continuer de mettre à l'ordre du jour des assemblées générales

6.1 Admission de clubs :

BC Irish – 2723 (Bruxelles Brabant Wallon)

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

7. Interpellation et motion de confiance

Néant

8. Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration

8.1. Nominations des membres des organes judiciaires de l'AWBB et de Basketball Belgium

- Nomination de MM Buchet Alain, Buffe Jacques, Loze Emile et Lange Bernard pour les organes judiciaires de Basketball Belgium
- Nomination de MM Jacques Brand et Daniel Melin au CJ Liège
- Nomination de Mr Grégory Perini au CJR

Jean-Pierre Delchef (président) : il appartient à l'assemblée générale de confirmer la nomination de 5 membres de siéger dans les organes judiciaires de Basketball Belgium. Vous devez également confirmer la nomination de MM Brand et Melin à Liège. Pour terminer, vous devez nommer Mr Perini au CJR sur la base des documents envoyés avec l'ordre du jour. D'autres éléments sont venus s'ajouter par la suite.

Pascal Henry (Namur) : nous savons que les propositions sont faites sur la base de l'avis du Procureur Régional. On sait qu'il y a des difficultés dans les organes judiciaires, comment on recrute-t-on des membres ?

Jean-Pierre Delchef (président) : on publie des appels via la newsletter, ou via les organes judiciaires directement. Et puis il y a candidats qui se présentent d'eux-mêmes. On peut explorer d'autres pistes, à titre d'exemple, de pouvoir compter sur des membres extérieurs à la fédération. Mais il faut voir la faisabilité.

Une idée de l'AISF était de créer une instance judiciaire interfédérale. Mais je n'y crois pas. Il est impossible de connaître les statuts de toutes les fédérations. C'est vrai que ces organes sont en déficit de membres et il faut trouver des solutions à terme

Michel Halin (Liège) : au sein de Basketball Belgium, y a-t-il un nombre minimum ? Puisque depuis la réception des documents, il y a eu une démission (Philippe Courcelles)

Jean-Pierre Delchef (président) : le coordinateur juridique de Basketball Belgium a demandé plus de noms que l'année dernière. Mais il n'y a pas de chiffre minimum

Votes sur les nominations de Basketball Belgium :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

Fabrice Appels (Hainaut) : je voudrais enchaîner sur ce que disait Pascal concernant les appels d'offres. Il faut savoir que c'est un poste important qui génère pas mal d'interdictions. Mais on peut revoir certains points de ces interdictions. Mettre à disposition plusieurs personnes dans plusieurs provinces. Permettre la réouverture de cette porte pour permettre de recruter

Votes pour les nominations de MM Brand et Melin à Liège :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

Jean-Pierre Delchef (président) : on va vous demander de voter la nomination de Mr Perini au CJR mais si cela vous convient, on va ajouter un point 8.4 à l'ordre du jour puisqu'en vertu des statuts, il appartient au conseil d'administration de nommer les procureurs régionaux et sur la base de l'article PJ4, le conseil d'administration a créé une commission et a décidé de nommer Mr Perini au poste de procureur régional pour une durée de 3 ans. Mais d'abord, vous devez vous prononcer, avec effet rétroactif sur sa nomination au CJR

Votes avec effet rétroactif pour Mr Perini au CJR :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

9. Réforme du règlement des indemnités de formation

9.1. Suppression de l'article PM12

Jean-Pierre Delchef (président) : rétroactes : nous avons eu des échanges fructueux avec la commission législative pour tenter d'avancer, ensuite nous avons organisé des réunions avec les clubs.

La discussion se fera en deux temps, 1 suppression de l'article PM12, en corollaire avec le décret qui interdit désormais toute indemnité pour les jeunes et ensuite, la réforme du Fonds de jeunes dans les grandes lignes.

Claude Germay (Liège) : notre groupe ne va pas voter pour les grandes lignes de la réforme et nous avons adressé une contre-proposition. Nous pensons que voter la suppression du PM12 et les grandes lignes de réforme nous enferment dans une direction. Or, après réflexion, après avoir discuté entre nous et en ayant surtout écouté nos clubs, on sent bien que le débat n'est pas mûr. Or, il n'y a pas d'urgence. Et il faut se donner le temps de la réflexion. Il ne faut pas supprimer le PM12 mais de l'adapter au décret. Et continuer à réfléchir durant un an. Je crois que nous devons encore réfléchir, je ne renie pas le travail effectué mais la réflexion n'est pas achevée. Il suffit d'adapter le PM12 et interdire les indemnités pour les jeunes.

Fabrice Appels (Hainaut) : en ce qui concerne la suppression, rien ne l'empêche puisqu'il y a un point à supprimer et comme on prend l'habitude depuis 2-3 ans, de ne rien supprimer et de mettre une emplâtre sur

une jambe de bois et on se plante à chaque fois. La suppression du PM12 semble être une bonne idée pour repartir d'une page blanche. En ce qui concerne les grandes lignes, chacun prendra ses responsabilités. Dans le passé, voter des grandes lignes nous ont aussi fait prendre le mur à plusieurs reprises. Travail fait en commission législative, au conseil d'administration et dans toutes les provinces. En effet, pas d'urgence à ce niveau mais la suppression de l'article PM12 est indispensable.

Gérard Trausch (Namur) : je trouve en effet dommage de demander à l'assemblée générale de supprimer le PM12 alors que pour le moment, il n'y a rien à mettre à la place. Mettons les textes en place et supprimons le PM12 en mars. La réflexion des collègues liégeois arrive un peu tard mais a le mérite d'être présentée à l'assemblée.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je peux souscrire à la prudence de Liège, elle est double. On veut se donner le temps de voir certains chiffres et l'impact financier sur les clubs. Ensuite, nous pourrions supprimer le PM12 uniquement pour les jeunes. Parce que si nous n'avons pas de solution en mars, il n'y a plus rien pour les clubs. Ne pas tout supprimer ~~tout~~ mais définir ce qu'est un senior.

Jean-Pierre Delchef (président) : j'ai les échos de 4 provinces, qu'en pense la 5ième ?

Paul Groos (Luxembourg) : il y a du pour et du contre dans tous les cas. C'est vrai que supprimer l'article dans son entièreté peut être dangereux mais si on ne fait pas le premier pas, on n'avancera jamais. Mais il y a un certain danger de n'avoir plus de texte de base.

Fabrice Appels (Hainaut) : rien n'empêche de remettre le même texte si on n'arrive pas à une solution.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : mars me paraît un peu loin, tout le monde sait que les mutations débutent en janvier. On peut voter deux choses : l'adaptation du PM12 et voter sur les grandes lignes. Les deux ne me paraissent pas inconciliables

Gérard Trausch (Namur) : il est important de signaler aux clubs que le PM12 ne sera plus d'application pour les jeunes

Michel Collard (trésorier général) : techniquement, le calcul des indemnités de formation est prévu dans le système. Informatiquement parlant, voter au mois de mars et le mettre en place pour mai sera compliqué. Si on garde la proposition de Liège, le système actuellement en place continuera. Il faudra seulement interdire des paiements pour les jeunes. Et définir ce qu'est un jeune car un joueur de 20 ans qui joue en juniors est-il considéré comme jeune ou pas ?

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : à nous de définir qui est jeune et qui n'est pas jeune. On peut dire qu'après 16 ans, on n'est plus jeune

Michel Collard (trésorier général) : un senior est quelqu'un qui joue en senior

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : non

Claude Germy (Liège) : vous avez tous les deux raison. Il faudra être très précis si on décide d'adapter le PM 12 au lieu de le supprimer pour ne pas être en porte à faux vis-à-vis du décret. La commission législative devra définir qui est jeune

Fabrice Appels (Hainaut) : non, ce n'est pas à la commission législative de le définir. Supprimons le PM12 et revenons avec un nouveau texte qui ne mettra pas d'emplâtre sur une jambe de bois et engageons-nous à reprendre le texte travaillé au mois de mars si nous n'avons pas de solution d'ici là. C'est tout simple.

Jean-Pierre Delchef (président) : pour le PM12, il y a trois propositions. La première est de supprimer totalement l'article. La seconde est de le supprimer partiellement et la troisième est de supprimer partiellement sous réserve d'un nouveau règlement. Ce qui veut dire implicitement que si on n'a pas de règlement au mois de mars, on revient à la situation antérieure. Ma première question technique est la suivante : que va-t-on donner comme information au club ?

Gérard Trausch (Namur) : on verra

Jean-Pierre Delchef (président) : ce projet attire l'attention des clubs, quelle que soient leurs raisons. J'entends l'ensemble des demandes mais il faut voir si on peut arriver à un tronc commun. Est-ce que tout le monde est d'accord de supprimer totalement l'article, le retravailler, et le remettre en mars si pas de solution ?

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : le texte du décret différencie les joueurs évoluant au niveau seniors et joueurs évoluant en catégorie d'âge.

Gérard Trausch (Namur) : oui mais c'est aux fédérations de définir les âges.

Jean-Pierre Delchef (président) : si on dit qu'on supprime les subsides par équipe, dans l'intervalle, cela signifie qu'on va devoir contrôler tous les membres de l'AWBB pour savoir s'ils jouent en seniors

Michel Collard (trésorier général) : dans le système actuel, les indemnités de formation sont calculées jusqu'à 21 ans donc on pourrait considérer que c'est l'âge limite. On tient compte de 21 ans et pas si tu joues en jeunes ou en seniors

Fabrice Appels (Hainaut) : tout le monde a son mot à dire. Si on supprime aujourd'hui 2 ou 3 lignes et qu'il n'y a pas d'accord au mois de mars, ça va être l'hécatombe. Il faut 20 voix sur 30 sur ce point.

Pascal Henry (Namur) : la proposition est politique et technique car l'obligation du décret est là. Techniquement, il faut aujourd'hui être au plus proche du décret, qui nous impose d'interdire les indemnités de formation pour les joueurs évoluant en catégorie d'âge. Corrigeons le PM12 en reprenant le texte du décret.

Paul Groos (Luxembourg) : donc on peut repartir d'une page blanche avec ce texte là.

Fabrice Appels (Hainaut) : en mars, il faudra proposer une adaptation de ce qui existe ou un nouveau texte. Vous savez bien que ça prend un temps de fou. C'est fou de vous entendre rouspéter si on vous présente des textes en dernière minute et vous faites la même chose aujourd'hui.

Michel Fohal (Hainaut) : ce n'est évident pour personne, il y a trop de questions en suspens et impossible de répondre aux clubs qui doivent faire leur budget, leurs prévisions. Pour l'article PM12, remplaçons le texte actuel par le texte du décret.

Jean-Pierre Delchef (président) : on avance lentement mais sûrement. Et je lance la conjugaison de trois propositions en même temps, le texte sera proposé après la pause. Il faut, aujourd'hui, voter l'adaptation du décret : suppression des indemnités de formation tant qu'on évolue en équipes de jeunes

Fabrice Appels (Hainaut) : il y a beaucoup trop de scénarios, c'est trop dangereux de voter sans texte réfléchi

Michel Fohal (Hainaut) : ce n'est pas dangereux de mettre le texte du décret dans l'article PM12

Jean-Pierre Delchef (président) : si nous poursuivons l'ambition de rédiger un nouveau règlement, ce règlement sera contrôlé par les autorités subsidiaires. Il faut être prudent sur ce que l'on va faire. Une position de principe peut-elle vous suffire pour aujourd'hui ? Il est impossible de contrôler où les jeunes jouent.

Fabrice Appels (Hainaut) : il faudrait effectivement contrôler toutes les feuilles de match depuis la catégorie U16, c'est un travail de fou.

Pascal Henry (Namur) : déjà, on procède à une lecture du décret qui part tous azimuts. Il faut rester proche du sujet principal et interdire les indemnités de formations pour ceux qui n'évoluent qu'en catégories jeunes

Jean-Pierre Delchef (président) : oui mais s'il joue en jeunes ET en seniors ?

Pascal Henry (Namur) : il faut préciser cela pour janvier et en janvier, il n'y a pas de mutations

Jean-Pierre Delchef (président) : la proposition est de supprimer l'article PM12 et de le remplacer par la phrase du décret

Fabrice Appels (Hainaut) : ce qui nous impose de corriger le texte et qui ne nous interdit pas de repartir des bases du PM12

Claude Germy (Liège) : le PM12 dit ceci : « lors d'une mutation d'un joueur de moins de 29 ans »... Remplacer par : « lors d'une mutation d'un joueur évoluant en seniors ».... Le PM12 resterait donc d'application.

Jean-Marie Raquez (Hainaut) : comment vérifier un jeune qui commence en jeunes et 6 mois après, évolue en seniors ?

Pascal Henry (Namur) : ce n'est pas aussi simple que ça car le décret prévoit pas mal de cas particuliers : litiges, exonérations

Jean-Pierre Delchef (président) : la proposition n'est pas de supprimer le PM12 mais de l'adapter pour le rendre conforme au décret, et lorsqu'on aura un nouveau règlement, on adapte le PM12 qui n'a qu'une valeur transitoire jusqu'en mars. Et s'il n'y a de pas de solutions, on reste avec le calcul actuel pour les joueurs évoluant en seniors.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : et si on votait avec clause suspensive ?

Jean-Pierre Delchef (président) : on ne va pas voter tout de suite mais on fait un tour de salle. Qui pourrait se retrouver dans la proposition faite ?

Toutes les provinces marquent leur accord sauf celle du Hainaut.

Fabrice Appels (Hainaut) : c'est trop rapide et trop risqué. Nous sommes en démocratie et chacun doit prendre ses responsabilités. Si les 2/3 sont atteints, je n'ai aucun souci avec cela.

Jean-Pierre Delchef (président) : je préférerais avoir un consensus. Quelle est ta proposition ?

Fabrice Appels (Hainaut) : je pense que cela va beaucoup trop vite et ce qui est fou, c'est que ça fait des années qu'on dit ne pas vouloir prendre de décisions rapides car on ne peut pas penser à tout. Si vous avez envie, prenez vos responsabilités

Paul Groos (Luxembourg) : le risque est là, quelle que soit la décision que l'on prenne. Ici, on ne fait qu'aller dans le sens du décret. Il faut avancer. Il y a certainement des risques mais il faut avancer.

Jacques Lecrivain (Hainaut) : et si on supprimait le PM 12 et le remplacer par le décret ?

Paul Groos (Luxembourg) : c'est ce qu'on vient de dire

Jacques Lecrivain (Hainaut) : non, on propose d'adapter le PM12

Jean-Pierre Delchef (président) : laissons le PM12 mais en supprimant les indemnités de formation pour les jeunes et en maintenant le système seniors. Le garde-fou est de pouvoir dire aux clubs qu'il y reste un règlement

Pascal Lecomte (Hainaut) : pouvons-nous avoir une suspension de séance ?

Jean-Pierre Delchef (président) : je n'y vois pas d'inconvénient

Pascal Henry (Namur) : je sais qu'il faut trouver une solution mais celle de remplacer le PM12 par le texte du décret est la meilleure. Quand je lis le PM12, on parle des clubs successifs. Mais tous ces clubs ne sont peut-être pas formateurs ? La manière dont il est rédigé ne respecte peut-être pas totalement le décret.

Jean-Pierre Delchef (président) : ce qu'on va voter aujourd'hui fera l'objet d'un premier contrôle

Pascal Henry (Namur) : on peut ajouter dans le texte qu'on va voter une référence à l'article 17 du décret

Suspension de séance de 10 minutes

Fabrice Appels (Hainaut) : nous en avons discuté, chacun prendra ses responsabilités et je suis impatient de pouvoir lire le texte qui nous sera proposé aujourd'hui pour pouvoir voter

Jean-Pierre Delchef (président) : avant de vous proposer un texte, votons sur les principes : adapter le PM12 afin de le rendre conforme au décret : interdire les indemnités de formation pour les joueurs évoluant en jeunes et permettre les indemnités de formation pour les joueurs évoluant en seniors, étant entendu que si nous ne trouvons pas d'accord au mois de mars, on revient aux principes actuels.

Fabrice Appels (Hainaut) : y aura-t-il d'autres modifications dans les articles du ROI ? Notamment, pour les âges des catégories ?

Jean-Pierre Delchef (président) : pour les jeunes qui font l'objet d'une réaffiliation, ce sera gratuit. Pour les seniors, ce sera soumis à l'application de ce règlement là

« Pendant la période transitoire s'étendant du 1er janvier au 30 juin 2020, sur la base des prescriptions du Décret du 2 mai 2019 du Conseil de la Communauté française portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française, la désaffiliation ordinaire (membre barré des listes) suspend le droit à l'indemnité de formation qui sera réactivée, uniquement si le joueur est aligné au niveau senior, par une nouvelle affectation quel que soit le club où le membre est réaffecté. La trésorerie générale de l'AWBB se charge des opérations comptables par la voie du compte courant des clubs concernés. »

En d'autres termes, un joueur réaffecté après le 1er janvier 2020 n'ouvrira le droit aux indemnités de formation uniquement s'il évolue en senior.

Toute réaffectation d'un joueur n'évoluant qu'en jeunes est exempte du versement des indemnités de formation.

Votes :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >					Résultat	OUI

9.2. Approbation des grandes lignes du projet de réforme

I. Fonds des jeunes

- 1) *Le Fonds des jeunes alimenté par les licences collectives est réparti après*
 - *Le maintien d'un subside d'un montant restant à définir par équipe de jeunes alignées*
 - *La Gratuité des U10 (licence annuelle, assurance).*
 - *La suppression des 1500 € (de ristourne sur le montant de la licence collective) pour les équipes de jeunes régionaux alignées par les clubs évoluant en nationale.*
- 2) *Le solde du Fonds des jeunes est réparti entre les clubs formateurs*
 - *Dix alignements pour émarger au fonds des jeunes. Si un joueur a disputé au moins 10 rencontres de championnat dans plus d'une équipe, le montant dû est le montant dans la division où il a joué le plus de matches ; en cas d'égalité c'est la division la plus élevée qui compte.*
- 3) *Indexation des licences collectives et arrêt des neutralisations des LC pour les équipes montantes.*
- 4) *Entrée en vigueur : saison 2020-2021*

II. Indemnités de formation (application aux joueurs mutés à partir de mai 2020)

- 1) *Une indemnisation annuelle (à définir) selon le niveau, à partir des équipes P1*
- 2) *Chaque année, le club acceptant un joueur aligné en senior, paie, aux clubs formateurs un montant déterminé selon la division la plus élevée dans laquelle il est aligné au minimum 5x. Si un joueur a disputé au moins 5 rencontres de championnat dans plus d'une équipe, le montant dû est le montant dans la division où il a joué le plus de match ; en cas d'égalité c'est la division la plus élevée qui compte.*
- 3) *En cas de désaffiliation administrative, c'est le club où le joueur senior est aligné qui s'acquitte de l'indemnisation de formation ; les points de formation restent au club d'origine.*
- 4) *L'indemnité de formation entrera en vigueur lors de la première mutation effectuée à partir de la période de mutation du 01/05/2020 au 31/05/2020. Elle ne sera donc pas due dans le cas où le joueur reste affilié dans son club actuel même si ce joueur est aligné en sénior.*

III. Questions diverses

- *club acceptant : le club (ou les clubs) qui aligne le joueur en seniors jusqu'à l'âge de 35 ans accompli*
- *période de formation : de 5 à 19 ans (filles et garçons)*
- *joueur senior : à partir de 15 ans (filles et garçons)*
- *période des âges de retour sur la formation : du premier alignement en seniors et ce jusqu'à 35 ans (au 30/06 pour les filles et garçons)*
- *l'indemnité de formation (Fonds des jeunes) sera (par joueur) répartie entre le(s) club(s) formateurs(s), sur la base d'un point par saison de formation entre 5 et 19 ans + un point bonus à la 1^{ère} affiliation.*

- 1) *La gratuité des mouvements des joueurs entre clubs est garantie lorsqu'il est aligné en jeunes, en équipes seniors inférieures aux P1D ou P1M ou en équipes seniors hors classement.*
- 2) *PA75 quater ne doit pas intervenir dans les calculs, le joueur restant affilié dans son club.*

3) *Double affiliation : partage entre les deux clubs.*

Ces réflexions et propositions sont susceptibles d'être modifiées après un dernier contrôle de conformité avec les dispositions du décret.

Les propositions visées ci-dessus font l'objet d'un large débat au cours duquel les multiples interventions attestent du fait qu'il ne sera pas possible d'aboutir à l'approbation des principes inhérents à la rédaction d'un nouveau règlement.

Jean-Pierre Delchef (président) : nous allons clôturer les débats ici et on prendra décision en début d'après-midi

Mr Jean-Claude Vandepuut est mis à l'honneur, pour sa longue carrière en tant que bénévole à la FRBB et ensuite à l'AWBB

Pause à 13h10 - Reprise à 15h15

Jean-Pierre Delchef (président) : en ce qui concerne le PM12, il faut qu'impérativement, nous soyons en ordre au 1^{er} janvier pour les jeunes. Il y a des réaffiliations entre le 1^{er} janvier et le mois de mai. Il faut trouver un texte et prévoir que seules les réaffiliations de seniors ouvrent le droit aux indemnités de formation telles que prévues aujourd'hui.

Fabrice Appels (Hainaut) : ça touche combien de personnes ?

Véronique Laurent : je sais que la fourchette est large mais je dirais entre 500 et 1000.

Fabrice Appels (Hainaut) : je comprends bien que le texte ne serait applicable que pour les réaffiliations seniors entre le 1^{er} janvier et le 30 juin. Ce qui nous imposerait de trouver un nouveau PM12 pour le mois de mars.

Jean-Pierre Delchef (président) : implicitement, cela veut dire que pour un jeune, il n'y a pas d'indemnités de formation

Fabrice Appels (Hainaut) : ce qui nous impose de trouver un texte pour le mois de mars.

Jean-Pierre Delchef (président) : je vous propose de clôturer ce point-là.

Fabrice Appels (Hainaut) : je me permets de vous rappeler que pour le 08/12, les propositions de modifications statutaires doivent parvenir à la commission législative

10. Suivi de l'assemblée générale du 15 juin 2019

10.1. Modalités de communication des documents

Jean-Pierre Delchef (président) : vous aurez constaté que nous avons respecté à la lettre nos engagements : un seul envoi de documents pour l'assemblée générale et dans les délais.

10.2 Modalités de fonctionnement de la direction technique

Jean-Pierre Delchef (président) : je cède la parole à Raphaël Obsomer.

Nous terminerons à 16 heures. Tous les points non débattus seront postposés à l'assemblée générale de mars

Raphaël Obsomer (directeur technique) : concernant fonctionnement de la direction technique, vous avez l'organigramme avec la hiérarchie mais aussi les missions des uns et des autres. A cette structure-là, il faut ajouter des gens sous contrat vacataire, plus ou moins 95 postes.

10.2.1 Organigramme et activités

<p>Contenu sportif</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Programme sportif AWBB ● Filière AWBB Filles ● Filière AWBB Garçons ● Contenus Entraîneurs ● Contenus Minibasket ● Contenus 3x3 AWBB ● Projet Vie ● Educateurs ● Handibasket contenu ● BNTY cell. tech & manag. ● BNT 3x3 cell. tech. & manag. ● BNT Cats cell. techn & manag. ● BNT Lions cell. Tech. & Manag. ● Handibasket WBL ● Performance ● Arbitrage 	<p>Gestion/management personnel DT</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Vacataires CFWB ● Vacataires sélections régionales ● vacataires sélections provinciales ● kinés / osteo ● médecins ● préparateurs physique ● psychologue ● nutritionniste ● vacataires 3x3 AWBB ● vacataires entraîneurs ● vacataires minibasket ● vacataires événements AWBB ● vacataires BNTY ● vacataires Cats ● vacataires Lions ● vacataires 3X3 BNT ● professeurs rattrapage 	<p>Suivi administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> ● ADEPS Haut niveau ● ADEPS Cadres ● CFWB + Sél Rég ● Licences de coach ● BNTY ● BNT 3x3 ● Be Gold ● EYOF ● YOG ● Fiba Minibasket ● Fiba GGG ● Cats ● Lions ● Event ● 3x3 AWBB
<p>Budget / Bilan / finances</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Elaboration budget ● Suivi subventions DT ● Suivi sponsoring DT ● Vérification imputations ● Rapport final subventions ● Vérification éditions factures ● Vérification réception paiements 	<p>Logistique</p> <ul style="list-style-type: none"> ● BNTY ● Cats ● Lions ● BNT 3x3 ● CFWB + Sel Rég ● Entraîneurs ● Minibasket ● 3x3 AWBB ● Event AWBB 	<p>Matériel, contrats et Abonnements</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Matériel sportif ● Matériel Multimédia ● Matériel informatique ● Matériel médical ● Matériel bureautique ● Textile ● Matériel PP ● Logiciels / abonnements ● contrats / conventions ● Vérification éditions factures ● Vérification réception paiements
<p>Projets – Evénements</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Construction 3x3 	<p>Informatique DT</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Suivi des formations 	<p>Organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Organisations 3x3 AWBB

<ul style="list-style-type: none"> ● Organisation CM ● Organisation CE ● Salle AWBB ● Projet hiver interclubs 3x3 ● Projet été open 3x3 ● Projet compétitions jeunes ● Projet labellisation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi des élites ● Inscriptions événements ● développement site 	<ul style="list-style-type: none"> ● Organisation Cats ● Organisation Lions ● Organisation BNTY ● Organisation mercredis CFWB ● Organisations Minibasket ● Evénements promotionnels
<p>Arbitrage</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Logistique 	<p>Marketing, communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ● analyse du marché AWBB ● statistiques AWBB ● mise à jours calendriers ● mise à jour site ● suivi réseaux sociaux ● communiqués de presse ● conférence de presse 	<p>Relationnels / représentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ● relation écoles primaires ● relations écoles secondaires ● relations ADEPS sport pour tous ● relations écoles supérieures ● relations universités ● recherche scientifique ● relations CA ● relations BVL ● relations PBL

Raphaël Obsomer (directeur technique) : cela vous montre les différentes tâches que l'on remplit à la direction technique.

Concernant la nature du travail, on a perdu l'équivalent de 5 temps pleins. Deux grosses fédérations sont arrivées, le hockey et le foot donc le Plan Programme a été divisé entre toutes les fédérations et les subsides diminués. On espère pouvoir trouver des solutions pour les prochaines années.

10.2.2 Financement des équipes nationales

Le financement des équipes nationales fait l'objet d'une présentation des chiffres arrêtées au 31 octobre 2019 sur la base des documents transmis avec l'ordre du jour.

10.3 Modalités de financement du centre de formation

Le financement du centre fait l'objet d'une présentation du budget 2020.

Raphaël Obsomer (directeur technique) : Concernant le budget, cela diffère de la manière dont le budget AWBB est présenté. Les chiffres montrés sont ceux que nous devons présenter à l'ADEPS. Evolution du budget avec les différents éléments survenus l'année passée : perte APE, augmentation du montant donné par l'ADEPS, les subsides FIBA qui étaient bloqués.

Les projets sont classés dans des axes : l'axe 1, c'est la détection et la promotion du sport. L'axe 2, c'est la formation de base et l'axe 3, c'est le haut niveau. Ensuite, il y a la formation des cadres, puis le personnel. Voilà la ventilation telle qu'elle est. Les dernières lignes 'hors DT', il faut plutôt lire 'hors Plan Programme'. Vous avez ensuite les produits par projet. Dernière partie, c'est le solde.

Jean-Pierre Delchef (président) : y a-t-il des questions sur cette première partie ? La volonté était de vous expliquer un peu le fonctionnement de la direction technique, avec le volet financier

Fabrice Appels (Hainaut) : c'est le budget global ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : c'est ce qui reste en fonds propres. Par exemple, on déduit en fin d'année les prestations de Jacques Stas pour les BNT.

Gérard Trausch (Namur) : que veut dire le poste « autre personnel », d'un montant de 112.146 € ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : ça parle du personnel de la direction technique mais qui travaille pour une autre poste. Selim, pour le marketing, Hervé, pour l'arbitrage...

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : tu peux m'expliquer comment tu arrives à 324.806 euros en total hors direction technique ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : c'est un copié collé du fichier Excell donc il y a peut-être une erreur puisque la formule n'a pas suivi. Mais les bons chiffres sont ceux repris dans le budget.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : les charges en matière de personnel couvrent le montant brut des membres de la direction technique qui sont sur le pay roll de l'AWBB.

Raphael Obsomer (directeur technique) : c'est ça. Et il faut ajouter pour le personnel que non seulement, on perd les points APE pour 7 personnes mais en plus, il faut payer les lois sociales.

Jean-Pierre Delchef (président) : je voudrais attirer votre attention sur le fait que les activités de la direction technique ont un coût de 1,6 million pour lequel on reçoit des subsides de 700.000 euros, il y a 300.000 € de produits divers et le solde en fonds propres est de 600.000 €. Si on diminue les activités, on reçoit d'office moins des subsides de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Raphaël Obsomer (directeur technique) : le sponsoring de Crelan et Orange ne sont pas repris dans ce qui vous est présenté car les conventions ne sont pas encore signées. Il faut savoir que l'ADEPS ne fera d'effort que si la fédération fait des efforts.

Gérard Trausch (Namur) : le montant pour les éducateurs, 170.000 euros, le plan programme ne le prend pas en charge. Y a-t-il une proportion obligatoire des éducateurs par rapport aux stagiaires ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : c'est le flou total pour toutes les fédérations à ce niveau-là. Aucune norme n'existe pour le moment. Un dossier commun à toutes les fédérations a été présenté à l'ADEPS, sur initiative de l'AWBB. On essaie que les éducateurs soient repris par l'enseignement mais on attend les discussions avec l'ADEPS. Pour le nombre des éducateurs à avoir par rapport au nombre de stagiaires, on s'est basé sur les normes de l'enseignement.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : 21.000 €, c'est le return de FIBA Europe ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : oui, c'est 7000 euros par équipe nationale de jeunes

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : ce matin, on a cité d'autres montants

Jean-Pierre Delchef (président) : ce matin, nous avons parlé du total de ce que la FIBA nous devait.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : concernant la structure, le tableau présenté ne m'apprend rien sur ce que comportent les missions comment elles sont suivies et comment c'est évalué. Est-ce qu'il existe un job description ? Y a-t-il un reporting de prévu ? Si oui, à quel rythme ? Qui contrôle le reporting ? Et quand ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : il y a plusieurs niveaux de réponse

Jean-Pierre Delchef (président) : quand le vous annonçais qu'il y a eu restructuration au niveau des équipes nationales de jeunes. Les responsables auront une description de fonction. L'objectif d'un program driver est d'avoir une politique depuis les U16 jusqu'aux Lions, si je prends l'exemple de Jacques Stas. Il faut créer une philosophie de travail progressive en la matière. Il y a à l'heure actuelle des éléments d'appréciation. On travaille par olympiade et les objectifs sont figés.

Raphaël Obsomer (directeur technique) : il y aura un descriptif de fonction avec les objectifs à atteindre et l'évaluation sera faite tous les deux ans par le conseil d'administration de Basketball Belgium.

Jean-Pierre Delchef (président) : on a décidé d'un délai de deux ans parce qu'on a trouvé que c'était un peu court de faire une évaluation après une seule campagne. On s'est dit que pour avoir une approche plus réaliste, un délai de deux ans était raisonnable.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : ça c'est pour les évaluations finales mais j'imagine qu'il y a un suivi ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : on a créé une cellule sportive nationale on se voit tous les mercredis matins avec Sven Van Camp. Il faut savoir que Sven et moi cumulons deux jobs puisque nous sommes aussi tous deux directeurs techniques. La BVL s'occupe plus de planifier, afin d'éviter par exemple d'avoir un même joueur dans trois sélections différentes et moi, je m'occupe plus de la cellule médico-sportive. Et tous les 2-3 mois, on rend compte au conseil d'administration de Basketball Belgium.

Jean-Pierre Delchef (président) : s'il n'y a plus d'autres questions, je propose de poursuivre.

Raphaël Obsomer (directeur technique) : le Plan Programme va de pair avec les résultats des équipes nationales. Il y a malheureusement plus de sélections chez les garçons qui n'ont pas atteint les objectifs fixés que chez les filles. Ceci peut s'expliquer par plusieurs points :

1. Engouement suscité par les Cats.
2. Il y a plus de pays qui travaillent sur la formation des garçons que chez les filles, donc plus de concurrence. 79 joueurs au total participent aux équipes nationales dont 34 AWBB et 22 issus du CRF.

Jean-Pierre Delchef (président) : le lien est bien là. Seul le haut niveau est subsidiable par l'ADEPS.

Raphael Obsomer (directeur technique) : nous travaillons en 3 axes :

axe 1 : Girls Got Game, mini-basket, sélections provinciales : obligatoires mais pas subsidiables.

Axe 2 : CRF, sélections régionales...

Axe 3 : en plus des équipes nationales, nous sommes obligés de mettre en place une cellule « projet de vie »

Jacques Lecrivain (Hainaut) : quel est le taux de réussite au niveau des études ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : on laisse les jeunes aller dans l'école de leur choix. Il y a 95 % de taux de réussite. C'est la même chose dans les autres fédérations.

Au niveau du nombre d'entraîneurs diplômés, ils sont en augmentation depuis 5 ans, sauf pour niveau MINI MAXI, pour lequel nous n'avons aucun candidat. A savoir si on garde cette formule ou pas.

En 2020, nous allons lancer un projet 360 initié par les fédérations de tennis et de foot dont l'objectif est d'organiser une semaine pour montrer l'ensemble des activités qu'une fédération pourrait présenter à ses membres.

Gérard Trausch (Namur) : que veut dire « formation continuée » ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : c'est adressé aux coaches qui n'ont pas suivi les clinics nécessaires.

Gérard Trausch (Namur) : et la formation pour les dirigeants ?

Jean-Pierre Delchef (président) : ce serait pour aider les clubs dans le cadre de leur gestion quotidienne. Pas obligatoire, c'est un plus que l'on donne

Raphaël Obsomer (directeur technique) : en 2020, on termine l'olympiade actuelle. On devra rentrer le projet pour 2021-2024. L'objectif est de présenter le projet au CDA en avril et à l'assemblée générale de juin 2020.

Fabrice Appels (Hainaut) : je me permets de revenir sur un ancien Plan programme, on parlait de labellisation des clubs. C'est aux oubliettes ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : c'est une demande de l'ADEPS. Ce qu'ils veulent, c'est un vrai projet de fédération. Ils veulent savoir si nos clubs sont labellisés, récompensés ?

Fabrice Appels (Hainaut) : par rapport à quoi ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : l'ADEPS ne demande pas de récompense, ils veulent savoir quels sont les clubs qui travaillent bien et quels sont les critères de décision ?

Je termine sur une note positive. Un de nos invités à la journée des cadres nous a fortement remerciés pour l'accueil et l'organisation.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : à propos de la formation continuée, comment les coaches peuvent-ils savoir où ils en sont ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : on sera prêt pour janvier. Chaque coach pourra aller sur MyAwbb pour savoir où il en est

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : les coaches ont quelques problèmes avec le système. Même si tu choisis une formation online, il y a une journée obligatoire. Or, il n'y a que deux journées par an, c'est peu.

Raphaël Obsomer (directeur technique) : ce jour est tellement important parce que l'on donne des explications en détails tous les tenants et aboutissant de la formation. On est sûr, de par leur présence, que tout le monde a reçu le message. Si le coach a une bonne raison pour son absence, on est compréhensif.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : la question n'est pas de supprimer la journée obligatoire mais il faudrait en prévoir plus

Raphaël Obsomer (directeur technique) : notre objectif est d'être prêts chaque année aux assemblées provinciales. On peut aussi diffuser la journée en ligne et demander au candidat de cliquer sur un bouton comme quoi il l'a bien visionnée. Cela relèverait alors de sa responsabilité.

Jean-Pierre Delchef (président) : merci Raphaël

10.4 Bilan de l'organisation du Championnat d'Europe de basket en chaise (reporté)

10.5 Création du groupe des utilisateurs/informatique (reporté)

11. Vœux constructifs des groupements parlementaires pour la promotion de la gestion de l'AWBB (reporté)

12. AWBB 2017-2020 (reporté)

12.1. Rapport du volet 2019 du plan-programme 2017-2020 (reporté)

12.2 Présentation du volet 2020 du plan programme 2017-2020 (reporté)

12.3 Présentation du second tour régional des championnats de jeunes (reporté)

Jean-Pierre Delchef (président) : avant de terminer, je souhaiterais laisser la parole à Marie-Thérèse, pour vous expliquer la réforme.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) :

Ce projet élaboré par Salvatore et moi-même puis avec le groupe de travail. L'objectif est de ramener 16 équipes en U21. Avec le nombre d'équipes inscrites à l'heure actuelle, il est impossible de travailler sur un an. Plus on a d'équipes en régional, moins on en a en provinciale. Certaines catégories n'ont même plus d'équipe. En régional, ça doit rester élitiste et il faut que les provinces aient un championnat digne de ce nom. Le sport pour tous doit exister. Va-t-on garder les U17 ? il faut se remettre en question : cela coûte aussi beaucoup d'argent aux clubs. La tendance serait de garder les U15 car il y a encore beaucoup de formation à ce niveau-là. Petit résumé :

En U21H : 25 équipes → 4 séries (7, 6, 6, 6) → 4 descendants + pas de tournoi qualificatif

En U18H : 32 équipes → 4 séries X 8 → 6 descendants + pas de tournoi qualificatif

En U17H : 19 équipes → 4 séries (7, 6, 6) → 2 descendants + pas de tournoi qualificatif

En U16H : 26 équipes → 4 séries (7, 7, 6, 6) → 2 descendants + 4 relégués en cas de tournoi qualificatif

En U15H : 19 équipes → 4 séries (7, 6, 6) → 2 descendants + pas de tournoi qualificatif

En U14H : 22 équipes → 4 séries (8, 7, 7) → 6 descendants + inscriptions open

La problématique du championnat féminin est totalement différent vu le nombre d'équipes en présence

En U19D : 9 équipes → 1 tour 1/2 → 3 descendants déterminés à la fin du 1^o tour+ pas de tournoi qualificatif

En U17D : 10 équipes → 1 tour 1/2 → pas de descendant + pas de tournoi qualificatif

En U16D : 11 équipes → 2 séries (6,5) → pas descendants mais 4 reléguables vers un tournoi qualificatif dont 3 montants issus de ce tournoi

En U15D : 11 équipes → 1 tour 1/2 → pas de descendants + pas de tournoi qualificatif

En U14D : 16 équipes → 2 séries (8,8) → pas de descendants + pas de tournoi qualificatif

Fabrice Appels (Hainaut) : donc on va l'encontre de ce qui avait été dit.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : en U15, ça peut rester car il y a encore beaucoup de formation à cet âge là

Fabrice Appels (Hainaut) : ça n'a plus beaucoup d'attrait sans tournoi qualificatif.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : l'échange avec les clubs a été très constructif. En U14, c'est pareil, nous avons 22 équipes.

Fabrice Appels (Hainaut) : c'est le seul moyen donc c'est bien. Au moins, il y a une entrée

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : je voudrais bien renforcer les championnats provinciaux.

Fabrice Appels (Hainaut) : certaines provinces laissent le choix.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : d'accord avec la remarque que les championnats provinciaux ne ressemblent plus à rien. Mais pourquoi avoir laissé le règlement sur le site ?

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : le 11 novembre, on a adapté le règlement et les décisions ont été publiées

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : vous avez changé le règlement

Fabrice Appels (Hainaut) : à chaque assemblée, on nous annonce des modifications

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : on a suivi ce qui avait été décidé par le groupe de travail

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je confirme. C'est la première fois que l'on applique ces changements.

Pascal Henry (Namur) : je tiens à saluer le travail de Marèse et de Salvatore qui ont repris une situation très difficile. Marèse est très à l'écoute de ce que les gens disent. Les clubs qui écrivent des mails à Marèse doivent également s'adresser au représentant de leur province pour restructurer la discussion. On ne peut pas effectivement changer tout le temps mais il faut que les provinces jouent le jeu

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : quand les clubs me téléphonent, je les renvoie chez les parlementaires parce que c'est vous qui votez.

Fabrice Appels (Hainaut) : je vous adresse une fois de plus mes félicitations mais le souci est qu'on change tous les 3 mois. Mais à chaque fois, on met une emplâtre sur une jambe de bois.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : en filles, le problème est autre. Il y a moins d'équipes. Pour qu'elles jouent, on a élaboré un championnat à un tour 1/2. On fera un classement à la fin du premier tour et il y aura 3 descendants.

André Dupont (Hainaut) : ça veut dire quoi un tour 1/2 ?

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : tout le monde va se rencontrer une fois durant le premier tour et ensuite, les points ne sont plus comptabilisés pour le classement.

Fabrice Appels (Hainaut) : pour les U17, on a déjà eu le même problème l'année passée. On se retrouve exactement avec les mêmes équipes et les mêmes problèmes. Et 4 matches seulement !

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : avec 10 équipes, tu peux faire plus de 4 matches

Fabrice Appels (Hainaut) : ben oui, mais ce n'est pas fait.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : il n'y a pas de descendants vu le nombre d'équipes. En U15, même chose, nous n'avons que 11 équipes. Donc on joue le championnat en 1 tour ½, et pas de descendants. Si les inscriptions sont suffisantes pour la saison prochaine, on pourrait arriver à un tournoi qualificatif.

Fabrice Appels (Hainaut) : si je comprends bien, au mois de janvier, il y aurait une réunion du groupe de travail pour l'année prochaine ?

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : oui

Fabrice Appels (Hainaut) : donc ce que vous nous présentez est hypothétique ?

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : donc on va commencer le second tour sans savoir comment ça va se passer la saison prochaine ? Je pense qu'on est la seule fédération sportive à travailler comme ça

Pascal Henry (Namur) : l'objet du groupe de travail est de décider dans quelle catégorie on organise des tournois qualificatifs et lesquels. Ensuite, c'est de décider comment on organise l'application du règlement en 2020-2021. Pour terminer, est ce qu'il y a lieu de modifier des dispositions du règlement et le les présenter à l'assemblée de mars 2020 ?

Fabrice Appels (Hainaut) : ce n'est pas le mandat qui a été donné au groupe de travail

Jean-Pierre Delchef (président) : le conseil d'administration a donné mandat aux personnes du groupe de travail d'analyser la situation. Les résolutions du groupe de travail sont ensuite portées à la connaissance du conseil d'administration

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : l'objectif de la réunion du mois de janvier est de cadenciser le tout. Ce ne sera pas un changement de règlement.

Le but pour la saison 20-21 est d'avoir plus de matches, d'améliorer les séries. Il faut décider ce qui se passera avec les U15 et les U17

Paul Groos (Luxembourg) : il faut peut-être aussi se rappeler pourquoi on a créé ces catégories-là. C'était pour diminuer le nombre d'inscrits dans les séries. Si ces catégories ne sont plus nécessaires, on ne pose plus de questions, on les supprime. Si cela devient une contrainte pour les clubs.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : en voyant les feuilles de match, des clubs font jouer les mêmes joueurs en U15 et U16 et donc prennent la place d'autres clubs. La BVL travaille sur deux années

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : on prend toujours exemple sur la BVL mais avec le système adopté par AWBB, on ne peut pas travailler sur deux ans.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : pour clôturer, je voulais récapituler les demandes des clubs, des dirigeants et de la direction technique :

- Répartition des équipes dans les séries nationales
- Interrogation sur la journée des ½ finales coupe AWBB
- Classement des premiers ou classement inter série
- Priorité pour le classement ratio victoire/ défaite avant les points
- Moins de série en U21
- Fin des U15 ?
- Si suppression des U15 : quid des doublons ?
- Envoyer les grilles des matches au CP pour l'information vers les clubs

-Tournoi qualificatif: tournoi préliminaire pour accéder à la catégorie supérieure

-En cas de désistement d'une équipe AWBB, un montant supplémentaire du tournoi qualificatif

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je tenais à préciser que la demande faite par un club pour la division nationale, c'est pour la D1 uniquement.

Fabrice Appels (Hainaut) : merci et félicitations à Marèse et Salvatore.

13. Basketball Belgium

13.1 Présentation du second tour national des championnats de jeunes U21, U19 et U16 filles (reporté)

13.2 Application des dispositions du code des Sociétés et associations (reporté)

14. Divers

Néant

Jean-Pierre Delchef (président) : nous avons largement dépassé le temps imparti. Je propose de clôturer l'assemblée et je verrai avec la commission législative pour avancer dans la réforme des indemnités de formation.

Retenons l'accord sur le budget, la porte de sortie concernant les indemnités de formation que vous avez reçue, les explications de Raphaël sur le fonctionnement de la direction technique, l'état d'avancement de la réforme du championnat des jeunes. Nous avons pu avancer, avec cependant un peu moins de votes que l'on ne pensait.

Merci de votre présence.

L'assemblée générale se termine à 17 heures 10.



Jean-Pierre Delchef
Président



Bernard Scherpereel
Secrétaire général